



2025 - 2030

PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

COMMUNE DE JALHAY

Préambule

Le Plan Stratégique Transversal (PST) 2025-2030 de la Commune de Jalhay est le fruit d'un travail collaboratif mené entre le Collège communal et l'Administration. Il résulte d'une réflexion collective engagée dès début 2025, traduisant la volonté d'assurer une gouvernance locale efficace, transparente et orientée vers le bien-être des citoyens.

Ce plan s'inscrit dans la continuité du programme politique communal adopté au début de la législature, qu'il vient opérationnaliser à travers des objectifs clairs, mesurables et concrets. Il constitue un outil de pilotage et de cohérence permettant de relier la vision politique à la mise en œuvre des actions sur le terrain.

Le PST intègre et articule divers plans et démarches existants, tels que le Programme Communal de Développement Rural (PCDR), le Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC), les Objectifs du Développement Durable (ODD), ou encore les plans sectoriels relatifs à l'urbanisme, à la mobilité, à la cohésion sociale, à la culture et à l'enseignement. Il intègre également les synergies entre la Commune et le CPAS.

Véritable fil conducteur de l'action publique locale, le Plan Stratégique Transversal 2025-2030 traduit la volonté du Collège et de l'Administration de travailler de manière intégrée, participative et durable, dans un souci constant d'efficacité, de proximité et de service au citoyen.

A. Section: Finances

Objectif stratégique : «Poursuivre et maintenir une gestion rigoureuse et prudente des finances communales tout en garantissant une fiscalité attractive»

1. Objectif opérationnel : «Maitriser les charges financières»

- A.1.1 Action: garder la maîtrise de la charge de la dette
- A.1.2 Action: Constituer des réserves et provisions pour faire face aux imprévus des années futures

2. Objectif opérationnel :«Maximiser l'exploitation des ressources financières externes pour soutenir le budget communal»

- A.2.1 Action: continuer à recourir aux subsides à chaque occasion possible

3. Objectif opérationnel :«Assurer une fiscalité attractive et équitable»

- A.3.1 Action: rester une des Communes les moins taxées dans l'arrondissement de Verviers
- A.3.2 Action: établir des inventaires et un suivi au niveau de la taxe sur les logements inoccupés
- A.3.3 Action: assurer une équité fiscale au niveau du PRI
- A.3.4 Action: revoir l'ensemble de nos règlements taxes et redevances pour qu'ils soient en adéquation avec la politique et la réalité communales

B. SECTION: COMMUNICATION

Objectif stratégique : «Rester proche du citoyen en prévoyant une communication optimale par une information communale encore plus transparente, accessible, inclusive et compréhensive»

1. Objectif opérationnel :«Améliorer l'accessibilité et l'ergonomie du site internet de la Commune»

- B.1.1 Action: rendre plus accessible et inclusif le site internet en facilitant sa navigation pour tous les utilisateurs
- B.1.2 Action: revoir le contenu du site internet avec une organisation claire et une ergonomie fluide et intuitive
- B.1.3 Action: revoir le contenu du site internet au niveau du CPAS (Synergie Commune/CPAS)
- B.1.4 Action: analyser la possibilité d'utiliser un «chat bot» afin de mieux renseigner les citoyens
- B.1.5 Action: explorer les possibilités de développement d'une application qui intégrerait les informations du site internet ainsi qu'un agenda des activités de la Commune

2. Objectif opérationnel :«Optimiser la visibilité et la qualité de la communication citoyenne et institutionnelle

- B.2.1 Action: renforcer la visibilité des actions menées et des informations essentielles pour le quotidien des citoyens
- B.2.2 Action: élargir le mode de publication des différents règlements pris par le Conseil communal
- B.2.3 Action: maintenir un bulletin communal complet et de qualité
- B.2.4 Action : étudier la mise en place d'une démarche communale d'Open Data afin de renforcer la transparence et de préparer la Commune à une ouverture progressive de ses données publiques»

3. Objectif opérationnel :«Poursuivre et renforcer les relations de proximité ainsi que le dialogue avec les citoyens»

- B.3.1 Action: continuer à assurer et à renforcer la proximité et le dialogue entre les mandataires politiques et le citoyen
- B.3.2 Action: élaborer un plan de communication et un calendrier éditorial sur les réseaux sociaux
- B.3.3 Action : organiser des conférences sur différents sujets qui touchent les habitants de JALHAY au quotidien (énergie, climat, rénovation énergétique, etc)
- B.3.4 Action : poursuivre et renforcer l'implication des organes consultatifs communaux (CCATM, CLDR, CCCA, Conseil communal des enfants, ...) dans les projets communaux.

C. SECTION: SERVICES COMMUNAUX

Objectif stratégique : «Perfectionner l'efficacité des services communaux et répondre aux besoins des citoyens»

1. Objectif opérationnel : «Garantir des services communaux accessibles, efficaces et adaptés aux attentes des citoyens»

- C.1.1 Action: permettre à nouveau aux citoyens de se marier à Sart
- C.1.2 Action: reprendre les permanences communales à Sart
- C.1.3 Action: faciliter les échanges administratifs avec les citoyens par voie digitale et en toute sécurité via «My e-box»

2. Objectif opérationnel : «Optimiser et simplifier les processus internes et administratifs»

- C.2.1 Action: uniformiser la perception des recettes au sein des écoles, y compris l'AES, tout en garantissant à chacune la possibilité de poursuivre des actions propres au bénéfice de leur établissement
- C.2.2 Action: créer des provisions pour les dépenses minimales dans les écoles et les bibliothèques afin de limiter les démarches administratives
- C.2.3 Action: améliorer la planification des tâches à réaliser par les services des travaux et des bâtiments
- C.2.4 Action: acquérir des logiciels métiers/applications pour améliorer la qualité du travail en interne, l'efficacité des services et répondre aux obligations légales (exemple: digitaliser les factures et automatiser leur intégration comptable, logiciel AES, logiciel de gestion du personnel...)
- C.2.5 Action: limiter les encodages manuels dans les différents services
- C.2.6 Action: intégrer des outils d'IA de manière encadrée et sécurisée
- C.2.7 Action : insérer un QR code sur les factures émises afin de faciliter leur paiement

3. Objectif opérationnel : «Optimiser la gestion des marchés publics»

- C.3.1 Action: recourir le plus souvent possible à des marchés stocks (accords-cadres)
- C.3.2 Action: revoir la procédure des bons de commande en fonction de la réalité communale
- C.3.3 Action: favoriser l'accès systématique du CPAS aux marchés communaux dans la mesure du possible (marchés conjoints) (synergie Commune/CPAS)

4. Objectif opérationnel : «Renforcer la cybersécurité et améliorer la performance du réseau informatique communal»

- C.4.1 Action: assurer une sécurité optimale de nos outils numériques et des données (cybersécurité) à la Commune et au CPAS (synergie Commune/CPAS)
- C.4.2 Action: réaliser un audit sur le réseau internet et téléphonique des bâtiments communaux (Synergie Commune/CPAS)

5. Objectif opérationnel : «Consolider les synergies entre la Commune et le CPAS»

- C.5.1 Action: maintenir les synergies existantes entre la Commune et le CPAS, les intensifier et étudier de nouvelles possibilités (Synergie Commune/CPAS)
- C.5.2 Action: intensifier les formations communes entre le CPAS et la Commune pour les matières qui touchent les deux institutions (Synergie Commune/CPAS)
- C.5.3 Action: créer un poste de conseiller en prévention commun entre la Commune et le CPAS (Synergie Commune/CPAS)
- C.5.4 Action: étudier la possibilité d'uniformiser des programmes informatiques entre la Commune et le CPAS et agir de manière commune dans les matières liées aux TIC (synergie commune/CPAS)
- C.5.5 Action : se préparer à et mettre en œuvre la fusion Commune / CPAS prévue par la Région Wallonne

6. Objectif opérationnel : «Optimiser la gestion des ressources humaines et le contrôle interne»

- C.6.1 Action: donner le soutien nécessaire au renforcement du contrôle interne
- C.6.2 Action: maintenir la formation des agents en établissant un plan de formation
- C.6.3 Action: revoir la procédure et la grille d'évaluation du personnel
- C.6.4 Action: revoir le cadre et les statuts du personnel en lien avec les décrets et AGW sur la fonction publique (synergie commune/CPAS)
- C.6.5 Action: développer la communication interne comme la mise en place d'une newsletter interne pour renforcer l'information auprès du personnel.

7. Objectif opérationnel : «Assurer la gestion des situations d'urgence»

- C.7.1 Action: mettre à jour le plan d'urgence communal
- C.7.2 Action: mettre à jour le PIPS
- C.7.3 Action: systématiser l'organisation annuelle d'un exercice en situation d'urgence
- C.7.4 Action: développer la 'culture du risque' auprès des citoyens
- C.7.5 Action : mettre en œuvre et exploiter le logiciel de gestion dynamique du territoire pour la planification des événements, la cartographie interactive, la planification d'urgence et la gestion de crise.

8. Objectif opérationnel :«Développer, rénover et adapter les infrastructures communales afin de garantir des bâtiments fonctionnels, durables et adaptés aux besoins des services »

- C.8.1 Action: créer de nouveaux hangars et bureaux pour le service Travaux

D. Section: Mobilité et sécurité routière

Objectif stratégique : «Pouvoir circuler sur la Commune, en toute sécurité, quel que soit le moyen de déplacement tout en donnant la priorité à la mobilité active»

1. Objectif opérationnel : «Mettre en œuvre une politique de mobilité globale, concertée et adaptée au territoire communal»

- D.1.1 Action: mettre en place et implémenter le plan de mobilité
- D.1.2 Action: identifier les points faibles en matière de sécurité routière à l'aide de ressources internes (personnel communal, analyseurs de trafic,...), d'acteurs externes (Région wallonne, police...), et de consultations citoyennes
- D.1.3 Action: intégrer l'accessibilité pour tous dans tous les nouveaux projets d'infrastructures et de voiries, notamment en faveur des personnes à mobilité réduite
- D.1.4 Action: poursuivre la réouverture et la réhabilitation des chemins et sentiers vicinaux
- D.1.5 Action : réaliser un réseau sécurisé pour la mobilité alternative qui reliera l'ensemble des villages à la liaison cyclo piétonne

2. Objectif opérationnel : «Assurer l'entretien, la modernisation et la sécurité des voiries et des infrastructures»

- D.2.1 Action: poursuivre le renouvellement, l'entretien et l'amélioration des voiries communales
- D.2.2 Action: étudier la possibilité d'aménager un parking de covoiturage à Jalhay avec un espace pour les camions
- D.2.3 Action: aménager les agglomérations traversées par une route communale afin d'inciter à la réduction de la vitesse et favoriser la cohabitation entre usagers
- D.2.4. Action : faire le relais à la Région Wallonne des aménagements nécessaires à la sécurisation des traversés d'agglomération afin d'inciter à la réduction de la vitesse et favoriser la cohabitation entre usagers.
- D.2.4 Action: maintenir et renforcer une signalétique routière adéquate et pertinente, évitant les surabondances

3. Objectif opérationnel : «Développer une infrastructure cyclable cohérente et favoriser l'usage du vélo»

- D.3.1 Action: poursuivre la mise en place de liaisons cyclo-piétonnes structurantes traversant la Commune
- D.3.2 Action: recenser le stationnement vélo existant, qu'il soit sécurisé ou non, le développer et répondre aux besoins croissants des demandes, par exemple en terme d'abris pour vélos au niveau des bâtiments communaux
- D.3.3 Action: promouvoir l'usage du vélo (campagnes de sensibilisation, événements, ...) pour encourager la pratique du vélo au quotidien
- D.3.4 Action: mettre en place des infrastructures routières cyclo-friendly
- D.3.5 Action: permettre au personnel d'acquérir des vélos électriques via le plan cafétéria
- D.3.6 Action : doter la commune d'un « Manager Vélo »

4. Objectif opérationnel : «Encourager le déplacement et l'accessibilité piétonne»

- D.4.1 Action: promouvoir la marche comme mode de déplacement quotidien ou complémentaire (sensibilisation et campagnes)
- D.4.2 Action: relayer, participer aux actions de mobilité développées par des organismes tiers (Semaine de la mobilité, Tous à pied, Agence wallonne pour la Sécurité Routière...)
- D.4.3 Action: aménager des espaces piétons sécurisés, confortables et accessibles
- D.4.4 Action: doter la commune d'un « Manager Piéton »
- D.4.5 Action: imposer des trottoirs lors de la création de lotissements

E. SECTION: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Objectif stratégique «Aménager un cadre bâti cohérent et assurer un aménagement du territoire où il fait bon vivre»

1. Objectif opérationnel : «Mettre en œuvre une planification territoriale cohérente et durable»

- E.1.1 Action: construire et mettre en œuvre le Schéma de développement communal
- E.1.2 Action: construire et mettre en œuvre le Guide de l'urbanisme
- E.1.3 Action: élaborer un guide instituant des règles précises pour l'ouverture de logements touristiques
- E.1.4 Action: identifier les secondes résidences non déclarées et les logements touristiques en infraction

2. Objectif opérationnel : «Améliorer la qualité de vie dans les villages»

- E.2.1 Action: agrandir le cimetière de Solwaster
- E.2.2. Action : étudier la verdurisation des cimetières tout en respectant les normes PMR
- E.2.3 Action: mettre en œuvre les projets du Programme communal de développement rural (PCDR)
- E.2.4 Action : faire scintiller nos villages pendant les fêtes de fin d'année
- E.2.5 Action : poursuivre la création d'espaces de convivialité dans les villages
- E.2.6 Action : renforcer la sécurité et la propreté publique notamment par le biais de dispositif de vidéosurveillance sur le territoire communal

3. Objectif opérationnel : «Renforcer la résilience de la Commune face aux inondations et promouvoir la gestion durable de l'eau»

- E.3.1 Action: devenir une commune pilote dans le cadre de la lutte contre les inondations via le Projet MODREC
- E.3.2 Action: aménager des infrastructures permettant de limiter les risques d'inondation, notamment par la mise en œuvre des projets PGRI
- E.3.3 Action: utiliser les documents d'urbanisme pour imposer la pose de citerne à eau de pluie avec effet tampon

- E.3.4 Action : diversifier les forêts
- E.3.5 Action : entretenir les voies carrossables empruntées par le SRI pour réduire les impacts des sécheresses et les risques d'incendie
- E.3.6 Action : créer des zones d'immersion temporaires, des mares et des zones de dispersion des eaux, pour prolonger la présence d'eau en période de sécheresse et par conséquent, de réduire le risque d'incendies

4. Objectif opérationnel : «Développer une offre de logements accessibles et adaptés aux besoins de la population»

- E. 4.1 Action : élaborer le plan communal du logement
- E.4.2 Action: mettre en location le bâtiment situé à Tiège 107 via l'AIS

5. Objectif opérationnel : «Assurer l'accessibilité dans les bâtiments»

- E.5.1 Action: poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments communaux pour tous
- E.5.2. Action : promouvoir un pourcentage de logements adaptés dans les projets à logements multiples

F. SECTION: ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



Objectifs de
Développement
Durable



Objectif stratégique : «S'inscrire dans une démarche de développement durable»

1. Objectif opérationnel : «Réduire les émissions de CO2 et favoriser les énergies renouvelables locales»

- F.1.1 Action: créer un réseau de chaleur à Sart
- F.1.2 Action: créer un réseau de chaleur à Jalhay
- F.1.3 Action: étudier la possibilité d'installer un centre de biométhanisation
- F.1.4 Action: étudier la création d'une plateforme de plaquettes forestières bois énergie
- F.1.5 Action : promouvoir les audits logements et maintenir les primes communales y relatives

- F.1.6. Action : maintenir les primes pour le photovoltaïque
- F.1.7 Action: favoriser l'installation de bornes électriques pour des recharges plus accessibles sur le territoire communal
- F.1.8 continuer la mise en œuvre du PAEDC pour atteindre les 55% de réduction de GES en 2030
- F.1.9 : renouveler les engagements pour respecter les nouveaux objectifs de la Convention des Maires à savoir une réduction d'au moins 55% de réduction des émissions d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050

2. Objectif opérationnel : «Améliorer la performance énergétique du patrimoine communal»

- F.2.1 Action: remplacement de la domotique à l'administration communale
- F.2.2 Action : établir et suivre la Stratégie Immobilière Globale à Long Terme du parc de bâtiments communaux (SIGLT) dans le cadre de la diminution de la consommation énergétique des bâtiments
- F.2.3 Action : réaliser des audits des bâtiments communaux répondant à la définition de la neutralité carbone des bâtiments inscrit dans la SIGLT
- F.2.4 Action : augmenter la télé relève des compteurs de consommation afin de favoriser la mise en place de monitoring dans les bâtiments communaux

3. Objectif opérationnel : «Préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels»

- F.3.1 Action: mettre en œuvre les différents projets «biodiversité» subsidiés par la Région wallonne
- F.3.2 Action: maintenir et étendre une zone humide aux Bansions
- F.3.3 Action: lutter contre les espèces animales et végétales invasives
- F.3.4 Action: maintenir notre partenariat avec le Contrat rivière

4. Objectif opérationnel «Promouvoir une gestion durable du territoire agricole et forestier

- F.4.1 Action: soutenir une gestion souple et durable du foncier agricole (faciliter l'échange de terrains entre agriculteurs, ...)
- F.4.2 Action: revoir la procédure de mise en location des pâtures communales avec l'appui de la Région wallonne
- F.4.3 Action: assurer le suivi du Plan d'Aménagement Forestier

5. Objectif opérationnel : «Soutenir une société plus durable et responsable»

- F.5.1 Action: mettre en œuvre les actions de la feuille de route 2030 de la stratégie de développement durable de la commune
- F.5.2 Action : favoriser l'intégration des ODD dans les différents plans et projets communaux
- F.5.4 Action : inscrire progressivement la référence aux ODD rencontrés par les projets dans les rapports d'activité via le baromètre des ODD
- F.5.5 Action: mettre en œuvre des actions Zéro déchet
- F.5.6 Action : mettre en place les démarches du plan ACTE (ACcueil Transition Ecologique) des crèches communales

- F.5.7 : Action: lutter contre les incivilités environnementales
- F.5.8 : Action: acquérir des poubelles de tri pour les lieux publics et les établissements scolaires
- F.5.9 : Action: lutter contre la maltraitance animale

6. Objectif opérationnel : «Étendre l'accès à l'assainissement collectif pour améliorer la qualité de l'environnement et du cadre de vie»

- F.6.1 Action: accompagner et favoriser l'avancement du projet d'égouttage de Balmoral

G. SECTION: TOURISME ET ECONOMIE



Objectif stratégique : «Assurer un développement touristique, économique, commercial et artisanal prospère»

1. Objectif opérationnel : «Stimuler le développement économique local et l'emploi»

- G.1.1 Action: créer un nouvel îlot d'entreprises (nouvelle zone d'activité économique)
- G.1.2 Action: poursuivre et accentuer la promotion des commerces et artisans locaux
- G.1.3 Action: soutenir les initiatives de promotion des acteurs économiques de la Commune
- G.1.4 Action: renforcer la promotion de notre territoire afin de soutenir les hébergements touristiques existants et l'HoReCa

2. Objectif opérationnel : «Développer un tourisme durable et de qualité»

- G.2.1 Action: entretenir et moderniser les dispositifs existants des balades balisées, du chemin des échaliers et des équipements dits touristiques
- G.2.2 Action: adapter et moderniser les équipements touristiques pour renforcer l'attractivité de la Commune
- G.2.3 Action: soutenir le développement du site du barrage de la Gileppe et de ses infrastructures
- G.2.4 Action: étudier la possibilité de créer des aires de stationnement équipées pour les camping-cars
- G.2.5 Action: maintenir un accueil touristique de qualité
- G.2.6 Action : mettre en œuvre le réseau points nœuds pédestres
- G.2.7 Action: participer au développement du Parc Naturel des Hautes Fagnes
- G.2.8 Action: maintenir le soutien nécessaire au bon déroulement des activités des bénévoles qui entretiennent les sentiers et le petit patrimoine
- G.2.9. Action : faire du rond-point de Tiège une porte d'entrée reconnaissable de notre commune en y développant notre identité

H. SECTION: ENFANCE - ENSEIGNEMENT

Objectif stratégique : «Maintenir un accueil optimal de la petite enfance, un enseignement de qualité et un accueil temps libre varié»

1. Objectif opérationnel : «Garantir un accueil de qualité pour la petite enfance»

- H.1.1 Action: assurer des menus variés, équilibrés et issus de l'agriculture biologique dans nos crèches
- H.1.2 Action: maintenir le niveau actuel des places d'accueil communales pour la petite enfance
- H.1.3 Action: maintenir la qualité de l'encadrement des petits enfants au sein des crèches communales
- H.1.5 Action: soutenir les acteurs de la petite enfance
- H.1.6. étudier les possibilités d'optimisation des taux d'occupation au sein des crèches communales

2. Objectif opérationnel : «Moderniser les infrastructures scolaires et les adapter aux besoins actuels»

- H.2.1 Action: poursuivre la rénovation de l'école de Jalhay, la végétalisation de la cour et étudier les possibilités d'amélioration des espaces disponibles
- H.2.2 Action: installer des modules de jeux dans les différentes écoles
- H.2.3 Action: mettre en place des marquages au sol et aménager les cours à l'école de Solwaster

3. Objectif opérationnel : «Renforcer la qualité de l'enseignement et de la gouvernance scolaire»

- H.3.1 Action: poursuivre le développement du numérique dans les écoles
- H.3.2 Action: assurer une meilleure répartition des heures d'aide à la Direction dans les écoles
- H.3.3. Action : assurer le dialogue entre le PO et les différents acteurs des écoles au travers des différents organes de concertation (Conseil de participation, COPALOC, etc.)

4. Objectif opérationnel : «Améliorer et adapter l'accueil extrascolaire et les activités de loisirs»

- H.4.1 Action : maintenir la qualité et la diversité de l'offre d'accueil de l'ATL (Objectif du Programme CLE)
- H.4.2 Action : sensibiliser les divers opérateurs ATL à réfléchir et améliorer l'aménagement et l'organisation de leur accueil afin de répondre aux besoins des enfants et notamment les plus fragilisés (Objectif du Programme CLE)
- H.4.3 Action : développer la qualification du personnel encadrant, en proposant des formations communes au secteur de l'accueil temps libre. (Objectif du Programme CLE)

- H.4.4 Action : sensibiliser les divers opérateurs ATL à plus d'écoute et de participation des enfants dans leurs activités. (Objectif du Programme CLE)
- H.4.5 Action : développer l'information et le support aux opérateurs ATL et créer des liens entre eux. (Objectif du Programme CLE)
- H.4.6 Action : continuer à développer et adapter la communication aux familles (site internet, page Facebook, mailing), afin de contribuer à une meilleure visibilité de l'offre d'activités et de stages et au partage rapide des informations. (Objectif du Programme CLE)
- H.4.8 Action: étudier la possibilité d'étendre l'accueil extrascolaire jusqu'à 18h le mercredi
- H.4.9 Action : valoriser les professionnels de l'accueil temps libre
- H.4.10 Action: adapter les modalités d'inscription aux plaines de vacances
- H.4.11 Action: assurer la pérennité du Conseil communal des enfants

I. SECTION: SANTE - SOCIAL

Objectif stratégique : «Favoriser le bien-être de chacun»

1. Objectif opérationnel : «Améliorer l'accueil et les infrastructures sociales»

- I.1.1 Action: finaliser la rénovation et l'aménagement du bâtiment affecté aux services du CPAS dans une dynamique de synergie Commune/CPAS
- I.1.2 Action: étudier la faisabilité de créer un logement de type «tremplin» pour des situations d'urgence ou de transition (gestion CPAS)

2. Objectif opérationnel : «Renforcer la cohésion sociale et l'inclusion des publics fragilisés»

- I.2.1 Action: dynamiser le Plan de cohésion sociale (PCS) actuel (gestion CPAS)
- I.2.2 Action: anticiper et préparer la prochaine programmation du PCS prévue en 2027 (gestion CPAS)
- I.2.3 Action: maintenir et développer les activités de rencontre et d'inclusion sociale («coin papote», bricolage, jardinage,...) (gestion CPAS)
- I.2.4 Action: établir et actualiser un plan «canicule» pour la protection des publics vulnérables (gestion CPAS)
- I.2.5 Action: renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap (charte Handycity)
- I.2.6 Action : introduire la candidature de la Commune pour l'obtention du label Handycity 2024-2030

3. Objectif opérationnel : «favoriser l'insertion socioprofessionnelle»

- I.3.1 Action: intensifier l'accompagnement des personnes sans emploi pour leur insertion sur le marché du travail (gestion CPAS)
- I.3.2 Action: utiliser de manière optimale le dispositif «article 60» pour favoriser la réinsertion professionnelle (gestion CPAS)

4. Objectif opérationnel : «lutter contre l'exclusion numérique et administrative»

- I.4.1 Action: renforcer le soutien aux citoyens confrontés à des difficultés dans leurs démarches administratives (gestion CPAS)
- I.4.2 Action: encourager les initiatives visant à réduire la fracture numérique

5. Objectif opérationnel : «impliquer les citoyens et les publics spécifiques dans la vie communale»

- I.5.1 Action: récolter et analyser les propositions du Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA)
- I.5.2 Action: proposer des formations de secourisme aux jeunes

J. SECTION: VIE ASSOCIATIVE, SPORTS ET CULTURE



Objectif stratégique : «Être une commune où la culture, le sport et le mode associatif sont des vecteurs d'épanouissement, de rencontres et d'échanges»

1. Objectif opérationnel : «Développer et moderniser les infrastructures culturelles, sportives et associatives»

- J.1.1 Action: lancer une réflexion au sujet d'une salle polyvalente supplémentaire accessible aux associations sur demande
- J.1.2 Action: améliorer les infrastructures des comités de village
- J.1.3 Action: améliorer l'infrastructure du tennis de Jalhay
- J.1.4 Action: construire une nouvelle bibliothèque à Sart
- J.1.5 Action: rénover la bibliothèque à Jalhay
- J.5.6 Action: mise en place d'une signalétique contre le tabac sur et à proximité de différents sites (écoles, plaine de jeu, club de sport...)

2. Objectif opérationnel : «Soutenir activement le tissu associatif, culturel et sportif»

- J.2.1 Action: continuer à soutenir les divers clubs sportifs et associations
- J.2.2 Action: faciliter l'organisation de manifestations et d'événements en permettant les demandes en ligne avec un dispatching direct vers les différents services concernés (travaux, police, ...)
- J.2.4 Action: contribuer à la visibilité de la reconnaissance du carnaval et du laetaré comme patrimoine culturel immatériel de la FWB
- J.2.5 Action: poursuivre notre collaboration avec les associations patriotiques

3. Objectif opérationnel : «Renforcer la participation citoyenne des jeunes»

- J.3.1 Action: s'inscrire dans la démarche «ça bouge dans ma Commune» et étudier la mise en place d'un conseil des jeunes pour les 12-21 ans afin de créer des projets avec et pour les jeunes

4. Objectif opérationnel : «Promouvoir la lecture et l'accès à la culture pour tous»

- J.4.1 Action : propager le plaisir de lire et promouvoir les pratiques de lecture
- J.4.2 Action : élaborer et mettre en œuvre les différents objectifs du Plan de Développement de la Lecture (PDL)
- J.4.3 Action: assurer la continuité des activités de lecture en maintenant les liens entre les bibliothèques et les établissements scolaires
- J.4.4 Action : créer des liens entre les générations et permettre l'accès à la lecture aux publics empêchés

5 Objectif opérationnel : «Préserver, valoriser et transmettre le patrimoine culturel et immatériel »

- J.5.1 Action: fé l'rèclame de walon
- J.5.2 Action: préserver le patrimoine local et renforcer sa visibilité
- J.5.3 Action: soutenir les associations dans l'organisation de leurs évènements notamment le carnaval, le laetaré, la fête des vieux métiers

6. Objectif opérationnel : «Valoriser le tissu associatif et l'engagement citoyen»

- J.6.1 Action: promouvoir les événements organisés par les comités et ASBL de la Commune, via notamment les moyens de communication de l'OTJS et les panneaux d'affichage numérique communaux